

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-FSD-1

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES

- VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1 et L 712-2 ;
- VU Les statuts de l'université ;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès ;
- VU La décision n°2019-1926/HFDS portant désignation en qualité de fonctionnaire de sécurité de défense, Monsieur Pierre-Yves BOISSAU.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre-Yves BOISSAU**, Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), à effet de signer les avis relatifs aux déplacements des étudiants et des personnels :

- à l'étranger, hors Union européenne, en prenant appui sur les recommandations du Ministère des Affaires Etrangères ;
- au sein de l'Union européenne, uniquement en cas de situation de crise menaçant la santé et la sécurité des personnes et faisant l'objet d'une réglementation spécifique sur le territoire national.

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

Article 4 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 5 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2021

Le délégataire

La Présidente

Monsieur Pierre-Yves BOISSAU

Madame Emmanuelle GARNIER

Notifié le 10/09/2021.
publié le 15/10/2021.

